



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme BAULON	procuration à	M. PERRET
Mme MOUNIER	procuration à	Mme PICAT
M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
M. LECERF	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENTE EXCUSÉE:

Mme BISBAU

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs: 8

Nombre de votants : 29

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2018

M. le Maire informe les élus du Conseil municipal que les documents suivants sont à leur disposition à la Direction Générale des Services :

- *Rapport d'activités 2017 du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Landes (CAUE 40)*
- *Rapport d'activités 2017 et rapport financier 2017 de CDC-Habitat*
- *Rapport annuel 2017 du SITCOM*
- *Rapport annuel 2017 du SIAEP*
- *Rapport d'activités 2017 du SYDEC sur l'électricité*
- *Rapport d'activités 2017, rapport financier 2017 et rapport sur le développement durable 2017 du Département des Landes (format numérique)*
- *Rapport d'activités 2017 du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (format numérique)*

Procès verbal de la séance du 29 mai 2018

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

Vote : 29

Pour : 29

Le Conseil municipal,

APPROUVE le procès verbal de la séance du 29 mai 2018

Décisions prises par délégation

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
229	03/05	prêt de matériel Lemaître 18-05	Mise à disposition de matériel municipal – Mme Lemaître	A titre gratuit
230	03/05	DVCS - Médiathèque - Mr Bleno - 02.05.18	Contrat avec M. Bleno dans le cadre de l'animation d'un atelier « Les ravageurs et maladies au jardin » à la Médiathèque	135,00 €
231	03/05	DVCS - MAC - Concert Harmonie de Dax - 19.05.18	Contrat avec l'Harmonie de la Nehe dans le cadre d'un concert	1 100,00 €
232	03/05	Convention d'utilisation des cours du groupe scolaire JEAN JAURES	Mise à disposition de locaux scolaires – Résidence tarnos Océan	A titre gratuit
233	03/05	prêt de salle parti de gauche 11-05	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti de Gauche	A titre gratuit
234	04/05	Contrat d'occupation du domaine public - CMAC - F3 RDC	Mise à disposition d'un logement communal – M. Mhoyan	<u>Loyer mensuel</u> : 150,00 €
235	07/05	Conférence débat harcèlement réseaux sociaux	Convention avec M. Rodriguez dans le cadre de l'organisation d'une conférence-débat au sujet du harcèlement sur les réseaux sociaux	500,00 €

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
236	09/05	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin – Janvier 2018	540,00 €
237	09/05	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin – Février 2018	630,00 €
238	09/05	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin – Mars 2018	450,00 €
239	09/05	Annulée par décision n° 2018/248		
240	11/05	Conference debat Addictions et prevention	Convention avec l'association « La Source » dans le cadre de l'organisation d'une conférence-débat au sujet des conduites addictives	A titre gratuit
241	11/05	Avenant de transfert du marché 14 FS 017	Avenant au marché de denrées alimentaires (lot n°2) dans le cadre du changement de dénomination de l'entreprise attributaire	
242	14/05	Prêt de matériel Mairie du Boucau 18 au 23.05.18	Mise à disposition de matériel municipal – Mairie de Boucau	A titre gratuit
243	14/05	Prêt de matériel et mise à disposition salle ecole Charles Durroty	Mise à disposition de locaux scolaires – OCCE Durroty	A titre gratuit
244	17/05	Prêt de salle – Centre culturel 30-05-18	Mise à disposition d'une salle municipale – Centre Culturel et Sociale Boucau Tarnos	A titre gratuit
245	18/05	Convention mise à disposition local communal " Café brasserie Dous Haous" à Atelier Côté Nature	Mise à disposition d'un local communal – Atelier Coté Nature	A titre gratuit
246	18/05	Convention occupation de la salle DOUS HAOUS	Mise à disposition d'un local municipal – Association d'Aide Familiale et Sociale	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
247	18/05	Convention conclue avec l'organisme GEIQ de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme GEIQ de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 21/03/18	120,00 €
248	18/05	Convention conclue avec l'organisme BERTIN TECHNOLOGIE de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme BERTIN TECHNOLOGIE de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 20/02/18	180,00 €
249	24/05	Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADACL) pour l'année 2018	Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales pour 2018	13 317,00 €
250	24/05	DVCS - Prêt de Fourgon ARTP Rando Santé du 17 Juin	Mise à disposition d'un véhicule municipal – ARTP Rando Santé	A titre gratuit
251	25/05	Pret de materiel et mise à dispo de la cour - du préau - des sanitaires ecole Felix Concaret	Mise à disposition de locaux scolaires et de matériel municipal – FCPE Félix Concaret	A titre gratuit
252	25/05	DVCS - Contrat avec la Poste - Nouveaux arrivants novembre/avril	Contrat avec la Poste dans le cadre de la vente du fichier des nouveaux arrivants tarnosiens	84,00 €
253	25/05	Pret de materiel et mise à dispo de la cour - du préau - des sanitaires ecole RL	Mise à disposition de locaux scolaires et de matériel municipal – APE Robert Lasplacettes	A titre gratuit
254	25/05	action en justice et représentation par un avocat. Instance n°180189-1	Action en défense et représentation par un avocat dans l'instance n°180189-1	
255	28/05	prêt de salle tous 27-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Association TOUS	A titre gratuit
256	28/05	prêt de salle nexity 26-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Nexity	A titre gratuit
257	28/05	prêt de matériel dupuy 14-07	Mise à disposition de matériel municipal – M. Dupuy	A titre gratuit
258	28/05	prêt de salle citya 27-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Citya Pyrénées Océan	A titre gratuit
259	29/05	DVCS - Fêtes locales - Contrat cie Tokia	Contrat avec la Cie Tokia dans le cadre de la représentation d'un spectacle lors des Fêtes Locales	1 334,52 €
260	29/05	Convention pret materiel mise à dispo cour - preau - sanitaires ecole J MOUCHET	Mise à disposition de locaux scolaires et de matériel municipal – OCCE Jean Mouchet	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
261	29/05	Attribution marché n°18FS02 - Téléphonie fixe et Internet	Marché de service de télécommunication (téléphonie fixe et Internet) avec Stella Telecom	<u>Montant maximum annuel:</u> 30 000,00 € HT
262	29/05	Attribution marché n°18FS09 - Acquisition de matériel de cuisine pour la Ville de Tarnos	Marché relatif à l'acquisition de matériel de cuisine avec les stés Quietalis Aquitaine, Biralux Distribution et SEPCO	52 356,81 € TTC
263	30/05	Annulée		
264	30/05	Convention d'honoraire : assistance juridique SCP BOUYSSOU et associés	Convention d'honoraires avec le cabinet SCP Bouyssou et associés dans le cadre de l'assistance juridique de la Commune dans l'instance n°180189-1	<u>Forfait global :</u> 5 160,00 €
265	30/05	Convention d'honoraire : assistance juridique / cabinet d'avocats RIVIERE AVOCATS ASSOCIES	Convention d'honoraires avec le cabinet Rivière Avocats Associés dans le cadre d'une mission de conseil et d'accompagnement juridique	<u>Phase d'étude :</u> 2 500,00 € HT <u>Phase d'accompagnement:</u> 175,00 € HT / heure (avocats associés) 145,00 € HT / heure (avocats collaborateurs) <u>Montant annuel maximum :</u> 6 000,00 € HT
266	31/05	Convention prestation conférence de l'Education Partagée	Convention avec Mme Leconte dans le cadre de son accompagnement à la mise en place du PEDT 2017-2020	600,00 € + frais d'hébergement, de transport et de restauration
267	01/06	décision 203 abrogé	Abrogation de la décision n° 2018/203 suite au désistement de l'association de Boxe française pour la mise à disposition d'une salle municipale	
268	01/06	prêt de salle pcf 7-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti Communiste Français	A titre gratuit
269	01/06	prêt de matériel cgr 5-06	Mise à disposition de matériel municipal – Mega CGR Tarnos	A titre gratuit
270	01/06	prêt de salle acca 1-06 et 18-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Communale de Chasse Agréée	A titre gratuit
271	01/06	Convention d'occupation du domaine public - Logement Centre Municipal Albert Castets - F5	Mise à disposition d'un logement municipal du CMAC – M. Ruello (MNS)	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
272	01/06	Convention d occupation du domaine public - Logement Centre Municipal Albert Castets - F5	Mise à disposition d'un logement municipal du CMAC – M. Dussault (MNS)	A titre gratuit
273	01/06	Contrat d occupation du logement de l'école Jean Jaurès N° 2	Mise à disposition d'un logement municipal de l'école Jean Jaurès – M. Tubert (CRS)	<u>Loyer + charges :</u> 403,42 €
274	04/06	prêt de salle alkion terminal 20-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Alkion Terminal Bayonne	A titre gratuit
275	04/06	prêt du parc de la nature ermend bonnal 3-06	Mise à disposition du Parc de la Nature – Choeur Ermend Bonnal	A titre gratuit
276	04/06	Décision de Prémption - DIA 1800087 CTS CARRERE	Décision de préemption dans le cadre du Droit de Prémption Urbain Renforcé – Propriété des Consorts Carrère, parcelles AI n°272 et n° 591	Acquisition : 330 000,00 € Commission d'agence : 18 000,00 €
277	05/06	Conv accueil en classe maternelle d enfants en situation de pre-scolarisation ecole C Durroty	Convention avec l'Education Nationale dans le cadre de la pré-scolarisation à l'école C. Durroty des enfants accueillis en crèche	
278	05/06	Conv accueil en classe maternelle d enfants en situation de pre-scolarisation ecole JJMatern	Convention avec l'Education Nationale dans le cadre de la pré-scolarisation à l'école J. Jaurès des enfants accueillis en crèche	
279	05/06	prêt de salle saint vincent 10-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Saint Vincent	A titre gratuit
280	05/06	Conv pret de materiel mise à dispo - salles groupe scolaire Jean Jaures sauf restauration	Mise à disposition de locaux scolaires et de matériel municipal – OCCE Jean Jaurès	A titre gratuit
281	05/06	prêt du parc de la nature anacr 9-06	Mise à disposition du Parc de la Nature - ANACR	A titre gratuit
282	05/06	prêt de salle la loco 8 et 9-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Association La Locomotive	A titre gratuit
283	06/06	Conv partenariat pour une intervention de resid. artiste dans le cadre journee PE 2018	Convention avec Mme Salmi-Bonnette dans le cadre de ses interventions lors des journées de la Petite Enfance 2018	1 451,50 €
284	06/06	Renouvellement de l adhésion au C.A.U.E. des Landes pour l année 2018	Renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Landes pour l'année 2018	535,00 €

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
285	11/06	DVCS - Ganadéria Dargelos - Festival Jeunes	Contrat avec la Ganadéria Dargelos dans le cadre de l'organisation d'une course de vaches le 16/06/18	1 900,00 €
286	12/06	prêt de salle SPIP 11-07	Mise à disposition d'une salle municipale – Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Landes	A titre gratuit
287	12/06	prêt de matériel deharo 8-06	Mise à disposition de matériel municipal – Mme Deharo	A titre gratuit

2018-07-083-DGS – Modification du règlement intérieur du Conseil municipal

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire adjoint

M. Roblès trouve dommage que le Tarnos Magazine disparaisse et notamment les 30 lignes dont disposaient les groupes d'élus dans ce magazine.

M. le Maire souligne que le nouveau format du Tarnos Contact est intéressant au vu des modifications qui vont y être apportées.

M. Roblès demande comment s'organise l'expression des élus sur le site Internet de la Ville.

M. le Maire indique que les tribunes publiées dans le Tarnos Contact seront également publiées sur le site Internet.

M. Roblès demande s'il est possible de prévoir une autre forme de communication sur le site Internet.

M. le Maire indique que c'est une suggestion qui sera étudiée.

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

ADOpte la modification du Règlement Intérieur du Conseil municipal annexé à la présente délibération.

2018-07-084-DR/FIN – Amortissement des immobilisations – Modalités et durées d'amortissement

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

CONFIRME la délibération du 26 novembre 1996 définissant dans le tableau ci-dessous les durées d'amortissement des biens conformément à l'instruction M14

BIENS ET MATERIEL	DURÉES D'AMORTISSEMENT
<u>a) Immobilisations incorporelles</u>	
Logiciels	2 ans
<u>b) Immobilisations corporelles</u>	
Voitures	7 ans
Camions et véhicules industriels	8 ans
Mobilier	15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériels classiques	10 ans
Coffre-fort	30 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans
Appareil de levage ascenseurs	20 ans
Equipement de garages et ateliers	12 ans
Equipements des cuisines	12 ans
Equipements sportifs	12 ans
Installations de voirie	25 ans
Plantations	18 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans
Terrains de gisement (mines et carrières)	Durée du contrat
Constructions sur sol d'autrui	Durée du bail à construction
Bâtiments légers, abris	12 ans
Agencements et aménagements de bâtiment	
installations électriques et téléphoniques	18 ans

CONFIRME la délibération n° 2004-01-12-Fin du 20 janvier 2004 relative à l'amortissement des biens de faible valeur et à l'amortissement des subventions :

- concernant l'amortissement des immobilisations : les biens acquis au cours d'une année ne commencent à être amortis qu'à compter du 1^{er} janvier de l'exercice suivant. Les biens cédés en cours d'exercice sont amortis jusqu'au 31 décembre de l'exercice au cours duquel leur sortie du patrimoine est intervenue.

Fixe un seuil en dessous duquel les biens, tout en continuant à être inscrits en section d'investissement, sont amortis en une seule fois au taux de 100 % en raison de leur faible valeur. Ce seuil est fixé à 500 € TTC.

- concernant l'amortissement des subventions : les subventions servant à acquérir des biens renouvelables font l'objet chaque année d'une reprise à la section de fonctionnement. Le montant de cette reprise est égal au montant de la subvention rapporté à la durée de l'amortissement du bien concerné.

CONFIRME la délibération n° 2012-11-138 du 19 novembre 2012 qui définit les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune.

FIXE les durées d'amortissement des subventions versées par la commune comme suit :

- 5 ans pour le financement de biens mobiliers, de matériel ou d'études
- 15 ans pour le financement des biens immobiliers ou des installations
- 30 ans pour le financement de projets d'infrastructure d'intérêt national

DECIDE d'adopter les durées d'amortissement figurant dans le tableau ci-dessous :

NATURE	CATÉGORIE D'IMMOBILISATION	DURÉES D'AMORTISSEMENT
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 €		1 an
Immobilisations incorporelles	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
	Frais de recherche et de développement	1 an
	Frais d'insertion non suivi de réalisation	1 an
	Logiciels	2 ans
Immobilisations incorporelles	Voitures	7 ans
	Camions et véhicules industriels	8 ans
	Mobilier	15 ans
	Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans
	Matériel informatique	3 ans
	Matériels classiques	10 ans
	Coffre-fort	30 ans
	Installations et appareils de chauffage	15 ans
	Appareil de levage ascenseurs	20 ans
	Equipement de garages et ateliers	12 ans
	Equipements des cuisines	12 ans
	Equipements sportifs	12 ans
	Installations de voirie	25 ans
	Plantations	18 ans
	Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans
	Terrains de gisement (mines et carrières)	Durée du contrat
Constructions sur sol d'autrui	Durée du bail à construction	
Subventions d'investissement transférées en fonctionnement (biens amortissables)	Bâtiments légers, abris	12 ans
	Agencements et aménagements de bâtiment installations électriques et téléphoniques	18 ans
Amortissement des subventions d'équipement versées par la commune (chapitre 204)	Subvention d'équipement finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
	Subvention d'équipement finançant des biens immobiliers ou des installations	15 ans
	Subvention d'équipement finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans

Afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est proposé d'appliquer, pour d'éventuelles acquisitions à venir, relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction M14.

**2018-07-085-DR/FIN – Budget 2018 – Décision modificative n°1 –
Intégration des frais d'études, frais de recherche et frais d'insertion**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

ADOpte la décision modificative telle que figurant ci après :

Section de fonctionnement		
Dépenses	Libellé	Montants
6811-chapitre 042	Amortissements d'études non suivies de réalisation (sur 5 ans)	26 000
6811-chapitre 042	Amortissements frais d'insertion non suivis de réalisation (sur un an)	2 600
6811-chapitre 042	Amortissements frais de recherche non suivis de réalisation (sur un an)	2 600
023	Virement à la section d'investissement	-31 200
Total dépenses de fonctionnement		0

Section d'investissement		
Dépenses	Libellé	Montants
2128 chapitre 041	Autres agencements et aménagements de terrains	15 400
21318 chapitre 041	Autres bâtiments publics	43 600
2152 chapitre 041	Installations de voirie	125 700
Total dépenses d'investissement		184 700
Recettes	Libellé	Montants
28031 chapitre 040	Amortissements d'études non suivies de réalisation (sur 5 ans)	26 000
28032 chapitre 040	Amortissements frais de recherche (sur un an)	2 600
28033 chapitre 040	Amortissements frais d'insertion non suivis de réalisation (sur un an)	2 600
2031 chapitre 041	Frais d'études suivis de réalisation	180 000
2033 chapitre 041	Frais d'insertion suivis de réalisation	4 700
021	Virement de la section de fonctionnement	-31 200
Total recettes d'investissement		184 700

DIT que l'amortissement de frais d'études débutera en 2018 et l'amortissement des frais de recherche et de développement et des frais d'insertion s'effectuera en 2018.

HABILITE Monsieur Le Maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.

**2018-07-086-DR/FIN – Budget annexe de la Mission d'Action Culturelle
2018 – Décision modificative n°1**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

ADOpte la décision modificative telle que figurant ci après :

Dépense de fonctionnement :

611-311 (chapitre 011) : contrats de prestations de services : - 260 €

673-311 (chapitre 67) : titres annulés sur exercices antérieurs : + 260 €

HABILITE Monsieur Le Maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.

2018-07-087-DGS – Acquisition auprès des conjoints Carrère – Désignation d'un notaire

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert , Maire adjoint

M. Roblès demande quel est l'intérêt de cette acquisition pour la Commune.

M. le Maire indique que la propriété Carrère se situe rue Victor Hugo, que c'est un secteur qui est amené à évoluer et qu'il y a donc un intérêt pour la Commune, à moyen et long terme, d'y maîtriser le foncier.

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DÉSIGNE Maître DUPOUY, notaire à BIARRITZ(40), 1 avenue de Tamanès, pour dresser l'acte d'acquisition avec Madame Christiane CARRERE, Monsieur Bernard CARRERE, Madame Michèle CARRERE, Madame Françoise CARRERE, Madame Catherine CARRERE .

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document concernant cette transaction.

DIT que l'intégralité des frais d'acte et des documents annexes sera prise en charge par la Commune.

DIT que les sommes nécessaires pour le règlement de cette dépense seront prévues au budget.

2018-07-088-DGS – Acquisition auprès de la SCI DELPH – Désignation d'un notaire

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert , Maire adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DÉSIGNE Maître DUPOUY, notaire à BIARRITZ(40), 1 avenue de Tamanès, pour dresser l'acte d'acquisition avec la SCI DELPH.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document concernant cette transaction.

DIT que l'intégralité des frais d'acte et des documents annexes sera prise en charge par la Commune.

DIT que les sommes nécessaires pour le règlement de cette dépense seront prévues au budget.

2018-07-089-DGS – Acquisition de terrain auprès des consorts Labat

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert , Maire adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DECIDE d'acquérir auprès des Consorts LABAT les parcelles cadastrées section AC n°99, 500 et 503 d'une superficie totale de 3 412 m²

DIT que cette acquisition se fera moyennant le prix de 450 000 € (quatre cent cinquante mille euros euros). Le paiement de cette somme se fera en 2 fois :

- un premier paiement d'un montant de 225 000€ à la signature de l'acte d'acquisition
- un second paiement d'un montant de 225 000€ en juillet 2019.

DÉSIGNE Maître Pierre SARRAILH, notaire à Bayonne (64 100) - 1 rue Pierre Rectoran – pour établir l'acte correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus aux budgets de la Commune.

2018-07-090-DR/FIN – Budget 2018 – Décision modificative n°2 - Acquisition de terrain auprès des consorts Labat

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert , Maire adjoint

Mme Faure demande si l'année prochaine la Ville ne paiera pas non plus l'adhésion au syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour.

M. Bouvier, Directeur Général des Services, explique que 250 000 € étaient prévus au budget 2018 dans le cadre de la participation de la Ville au projet du Tram'bus qui, au total, s'élèvera à 1 million d'euros. Il rajoute que le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour a confirmé qu'il ne demanderait pas les 250 000 € en 2018, ce qui permet de prévoir les 225 000 € nécessaires à l'acquisition Labat pour 2018.

Il indique que la deuxième partie de la somme pour cette acquisition sera prévue au budget 2019.

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

ADOPTE la décision modificative qui s'établit comme suit :

Opération d'ordre pour la totalité de l'opération :

- en dépense d'investissement : article 2111 chapitre 041 : + 450 000 €
- en recette d'investissement : article 16878 chapitre 041 : + 450 000 €

Opération réelle (sur l'exercice 2018) :

- en dépense d'investissement : article 16878-0819-020 chapitre 16 (acquisition Labat):
+ 225 000 €
- en dépense d'investissement : article 2041512-1607-815 chapitre 204 (Trambus):
- 225 000 €

HABILITE Monsieur Le Maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.

2018-07-091-DGS – Lotissement Bertin – Cession de terrain à la SCI MAQ

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de céder à la Société MAQ, société civile immobilière au capital de 1000€.- ayant son siège social à BIARRITZ (64200), impasse Peyroutou Villa Gaxura, identifiée au SIREN sous le numéro 483088068 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, ou toute autre société qui s'y substituerait, le lot n°4 (parcelle cadastrée AL n°584 d'une superficie de 6 062 m²),

DIT que cette cession sera consentie moyennant le prix de **358 675,74€ TTC** (trois cent cinquante huit mille six cent soixante quinze euros et soixante quatorze centimes) soit :

- pour 3 339m² de terrain à bâtir : 283 815€HT + 53 076,74€ TVA =336 891,74€TTC
- pour les 2723m² en espace boisé : 21 784€- pas de TVA

DÉSIGNE Maître Pierre SARRAILH, notaire à Bayonne (64 100) - 1 rue Pierre Rectoran – pour établir l'acte correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document afférent à cette transaction.

2018-07-092-DGS – Opération Olympe de Gouges – Convention partenariale de financement avec la Communauté de Communes du Seignanx

Sur le rapport présenté par Madame Dupré , Maire adjointe

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat quadripartite avec le COL, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Seignanx et la Communauté de Communes du Seignanx définissant les engagements réciproques de chacune des parties dans le cadre de l'opération « Olympe de Gouges ».

M. le Maire propose de reporter le point suivant à un prochain Conseil municipal.

A l'unanimité, les élus du Conseil municipal acceptent ce report.

2018-07-093-DAP – Convention portant superposition d'affectation d'emprises du domaine public du Conservatoire du Littoral au projet du Département des Landes et de la Commune de Tarnos pour la réalisation et l'exploitation de la voie de contournement du port de Tarnos

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire adjoint

Vote:

Pour:

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention portant superposition d'affectation d'emprises du Domaine Public du Conservatoire du Littoral au profit du Conseil Départemental des Landes et de la Commune de Tarnos, pour la réalisation et l'exploitation de la voie de contournement du Port de Tarnos.

AUTORISE Monsieur le Maire de Tarnos à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

2018-07-094-DAP – Taxe de séjour – Réforme 2019

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

ARRÊTE le tableau ci-après, applicable au 1^{er} janvier 2019, comprenant la taxe additionnelle départementale d'un montant à hauteur de 10 % de la taxe de séjour communale,

CONFIRME la période de perception du 1^{er} janvier au 31 décembre chaque année,

DÉCIDE d'un mode de versement trimestriel,

DÉCIDE de réviser le régime des dérogations comme suit :

Les exonérations obligatoires sont :

- Les personnes mineures.
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ou groupement de communes.
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine (sont visées notamment les associations non marchandes qui proposent des hébergements à des prix modiques, comme la Résidence Habitat Jeunes Sud Aquitaine). Il est proposé le tarif de 32 € par nuitée.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

*M. le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour du Conseil municipal.
A l'unanimité, les élus du Conseil municipal acceptent cet ajout.*

2018-07-095-DEEJ – Convention Intervenants extérieurs

Sur le rapport présenté par Madame Dufau , Maire adjointe

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions cadre à signer avec l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale des Landes pour l'année scolaire 2018/2019, qui précisent les modalités d'interventions des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune.

2018-07-096-DEEJ – Convention « Consultation du Dossier Allocataire par le Partenaire » - Aides Financières d'Action Sociale (AFAS)

Sur le rapport présenté par Madame Dufau , Maire adjointe

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

AUTORISE la commune à adhérer au service « Aides financières d'action sociale » (AFAS) pris en application de ladite convention « Mon compte partenaire »

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions correspondantes.

2018-07-097-DEEJ – Association Caminante – Convention de fonctionnement

Sur le rapport présenté par Madame Dufau , Maire adjointe

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention à intervenir avec l'Association CAMINANTE représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie MIRAMON, définissant l'attribution de la participation annuelle de la commune à hauteur de 27 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

DIT que les montants nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget 2018.

2018-07-098-DEEJ – Subventions aux coopératives scolaires dans le cadre de voyages scolaires

Sur le rapport présenté par Madame Dufau , Maire adjointe

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DÉCIDE d'attribuer aux coopératives scolaires des écoles concernées, une subvention pour leurs voyages scolaires pour les sommes suivantes :

- École Jean Mouchet 2 256,00 euros
- École élémentaire Jean Jaurès 1 776,00 euros
- École Daniel Poueymidou 1 536,00 euros

DIT que les crédits nécessaires au règlement de ces subventions sont prévus au budget 2018.

2018-07-099-DR/FIN – Subvention exceptionnelle à l’association ICASI France

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales , Maire adjoint

M. le Maire indique que le Président de l’association ICASI France lui a adressé un courrier expliquant les dégâts sur la toiture du lycée suite aux ouragans survenus en Afrique de l’Ouest. Le projet initial de délibération prévoyait une subvention de 500 €, il propose d’augmenter la subvention à hauteur de 1 000 € au vu de ces nouveaux événements.

A l’unanimité, les élus du Conseil municipal acceptent cette proposition.

M. Roblès demande comment l’association va pouvoir réunir les 11 000 € nécessaires au projet d’envoi d’un container en Guinée Bissau.

M. le Maire explique que l’association a déjà organisé plusieurs manifestations et qu’elle sollicite également de nombreux partenaires.

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DECIDE d’attribuer à l’association ICASI France Guinée Bissau, une subvention exceptionnelle d’un montant de 1 000,00 euros (cinq cents euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2018.

2018-07-100-DR/FIN – Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français

Sur le rapport présenté par Madame Dupré , Maire adjointe

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DECIDE d’attribuer au Secours Populaire Français, une subvention exceptionnelle d’un montant de 500 euros (cinq cents euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2018.

2018-07-101-DR/FIN – Subvention exceptionnelle à l’Association du Jardin Partagé de Loustaunau

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer à l'association « Jardin Partagé Loustaunau », une subvention exceptionnelle d'un montant de 250,00 euros (deux cent cinquante euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2018.

2018-07-102-DR/FIN – Subvention de fonctionnement – Association des Jeunes Adultes Handicapés Moteurs du Centre Herauritz à Ustaritz

Sur le rapport présenté par Madame Dupré, Maire adjointe

Mme Faure demande si la somme de 150 € était celle sollicitée par l'association.

Mme Dupré indique que l'association avait demandé 200 € et qu'elle est aussi aidée par d'autres organismes.

M. le Maire souligne que Tarnos répond favorablement à ce type de sollicitation mais que ce n'est pas le cas de tout le monde.

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DECIDE d'allouer à l'Association des Jeunes Adultes Handicapés Moteurs du centre Hérauritz à Ustaritz, une subvention de fonctionnement d'un montant de 150,00 € (cent cinquante euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2018.

2018-07-103-DVCS – Convention de partenariat – Aide au financement pour la participation aux frais de voyage

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire adjoint

M. Roblès explique que deux de ses élèves font partie de l'association Alliance Forme et qu'ils ont fait une démonstration au collège. Il rajoute qu'ils ont un très bon niveau.

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association Alliance Forme

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

DIT que les montants nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget 2018.

2018-07-104-DAP – Décharge Yara (ex Socadour) – Demande de purge totale

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DEMANDE à l'Etat d'imposer la purge totale du site de l'ancienne décharge de l'entreprise Socadour, devenue YARA aujourd'hui.

SOUHAITE être informé des procédures visant à mettre en œuvre cette purge.

2018-07-105-DAP – Biotertre, route de la Barre – Demande d'avis sur le projet d'arrêté préfectoral instituant les servitudes d'utilité publique sur l'emprise de cette installation

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

REFUSE l'institution de servitudes d'utilité publique sur l'emprise du site du biotertre, installation de traitement biologique des terres polluées en Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), situé route de la Barre,

DEMANDE à l'Etat d'imposer le démantèlement de cette installation de traitement et la remise en état du site,

SOUHAITE être informé des procédures visant à mettre en œuvre ces opérations.

2018-07-106-DAP – Contrat d'abonnement aux services d'eau potable et d'assainissement collectif pour le local communal d'éviscération situé au lieu-dit Lahoun

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire adjoint

M. le Maire indique que l'acte concernant la servitude pour les réseaux a été signé ce qui va permettre de mettre en place les travaux d'alimentation du local.

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DECIDE de retenir le contrat établi par le SYDEC pour les abonnements aux services publics d'eau potable et d'assainissement collectif pour le local communal d'éviscération Lahoun pour la durée des installations.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat établi par le SYDEC sur la base des tarifs joints au contrat.

DIT que les sommes nécessaires au règlement de ces dépenses seront prévues au budget.

2018-07-107-DAP – Actualisation de la convention d'utilisation du plan d'eau de Garros

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire adjoint

Vote: 29
Pour: 29

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention actualisée d'utilisation du plan d'eau de Garros

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention actualisée d'utilisation du plan d'eau de Garros, annexée à la présente délibération

2018-07-108-DR/CPA – Prise en charge de l'indemnisation de sinistres imputables à la responsabilité civile de la Ville

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 29
Pour: 29

Le Conseil municipal,

ACCEPTE la prise en charge par la Ville des demandes d'indemnisation de tiers suivants :

• Mme YVENAT (500 euros)	• SNCF (500,00 euros)
• M. IROLA (192, 60 euros H.T)	• Mme FERREIRA (235,82 € TTC)
• KEOLIS (500, 00 euros)	

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au règlement et à la clôture de ces dossiers.

DIT que les crédits sont prévus au budget au titre des charges exceptionnelles (compte 678).

2018-07-109-DR/RH – Créations et suppression de postes

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 29
Pour: 29

Le Conseil municipal,

DECIDE de créer les postes permanents suivants au titre des avancements de grade 2018 :

Catégorie	Filière	Grades	Postes	Quotité de travail
Catégorie B	Technique	Technicien principal 1ère cl	1	Temps complet
Catégorie C	Technique	Agent de maîtrise ppl	2	
		Adjoint technique ppl 1ère cl	3	
	Administrative	Adjoint administratif ppl 2ème cl	1	
		Adjoint administratif ppl 1ère cl	3	
	Médico-sociale	ATSEM ppl 1ère cl	5	
Auxiliaire de puériculture ppl 1ère cl		2		

DECIDE de créer le poste permanent suivant dans le cadre d'un recrutement à venir. Cette création de poste s'effectue également à moyen terme à effectif constant. Le poste d'origine sera supprimé suite au départ à la retraite d'un agent au 1^{er} trimestre 2019.

Catégorie	Filière	Emploi	Grades de recrutement possibles	Quotité de travail
Catégorie C	Technique	Agent technique conducteur BTP	Adjoint technique Adjoint technique ppl 2ème classe Adjoint technique ppl 1ère classe	Temps complet

DECIDE de supprimer le poste permanent suivant correspondant au grade d'origine d'un agent recruté en 2017 et qui a été titularisé sur un grade supérieur suite à son détachement pour stage.

Catégorie	Filière	Grades	Postes	Quotité de travail
Catégorie A	Médico sociale	Puéricultrice hors classe	1	Temps complet

INDIQUE que la suppression des postes permanents correspondants aux grades d'origines des agents ayant bénéficié d'un avancement de grade sera effectuée lors du prochain Conseil Municipal après l'avis du Comité Technique.

Concernant les créations de poste au titre des avancements de grade, celles ci se font à effectif constant et ont vocation uniquement à permettre le déroulement de carrière des agents. Il ne s'agit pas de création de poste supplémentaire.

INDIQUE que, concernant les créations de poste liées à des recrutements à venir, celles ci sont effectuées sur les différents grades du cadre d'emplois visés afin de couvrir l'ensemble des possibilités de recrutement. Les grades non concernés par le recrutement et ne correspondant pas à des réels postes vacants seront supprimés dans le courant de l'année après avis du Comité Technique. Il est précisé que ces emplois pourront être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme

d'une année, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

ADOPTE la modification du tableau des emplois 2018 ainsi proposée.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget 2018 au chapitre prévu à cet effet. La rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

M. le Maire lève la séance à 21h20

Tarnos, le 18 juillet 2018

Le Maire,

Jean-Marc LESPASSE



